

Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

## La nouvelle « Commission Innovations Technologiques », renforce l'implication de l'AFG dans la transformation digitale de la gestion d'actifs

Les nouvelles technologies (Cloud, Intelligence artificielle au sens big data et machine learning, blockchain, RPA, etc), permettent entre autres de gagner en efficacité, de créer de nouveaux produits et services, d'accéder à une meilleure connaissance des investisseurs et de leurs besoins, et d'innover en matière de canaux de distribution. Leur utilisation croissante bouleverse de plus en plus fortement les métiers de la gestion d'actifs en impactant l'ensemble des chaînes de valeur de nos activités (gestion des portefeuilles, contrôle des risques, data management, distribution, expérience client, etc.),

C'est pourquoi la maîtrise et le déploiement de ces innovations représentent un enjeu absolument stratégique pour les sociétés de gestion. Depuis plusieurs années, l'AFG accompagne ses membres dans la diffusion des innovations digitales sous diverses formes. Aujourd'hui, elle renforce son implication sur ces sujets en créant la Commission Innovations Technologiques. Celle-ci réunit les dirigeants et les responsables de la transformation digitale de SGP, illustrant la grande diversité de nos membres SGP tant par la taille que par la variété de leurs approches de gestion.

Cette nouvelle Commission permet à l'AFG d'affermir son rôle et sa visibilité sur les enjeux des innovations technologiques, non seulement vis à vis des autorités publiques françaises et européennes, mais aussi auprès de l'ensemble de l'écosystème de la gestion (dépositaires, valorisateurs, distributeurs, fintech, etc.).

La Commission Innovations Technologiques a vocation à être le lieu de partage des réalisations des SGP en la matière sur leurs différents métiers (gestion, développement, fonctions support...) et de suivi des initiatives de places française ou européennes. Elle sera aussi le point de contact privilégié des autorités et des acteurs de l'écosystème pour discuter et évaluer les propositions de texte, les solutions disponibles dans le marché et les questions de toute nature (réglementaires, opérationnelles, etc.) pouvant résulter de l'utilisation massive des nouvelles technologies par les SGP.

A cet effet, la Commission Innovations Technologiques, qui réunit 20 membres et plus de 30 contributeurs au total, a déjà été très active depuis le début d'année, notamment avec :

- la création d'un comité dédié aux solutions digitales, présidé par Laurence Arnold, responsable de la gestion de l'innovation et des initiatives stratégiques chez AXA IM. A ce stade, trois focus thématiques ont été travaillés : « le gérant augmenté » ; les solutions de KYC/KYD ; les *tokens*/actifs numériques titres et cash.

- la création d'un comité « évolutions réglementaires » présidé par Jérémie Vuillquez, directeur juridique Distribution et Affaires Générales de La Française, en charge notamment des réponses aux nombreuses consultations tant françaises qu'européennes sur ces questions.

Par ailleurs, la Commission a pour objectif de publier un livre blanc sur l'état et les tendances de l'utilisation des nouvelles technologies dans la gestion d'actifs, dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Muriel Faure, senior advisor de J. de Demandolx Gestion et Olivier Taille, responsable des projets Blockchain chez Ostrum AM, sont respectivement Présidente et Vice-Président de la Commission. Eric Sidot, Chef de pôle Métiers transverses de l'AFG est en charge du volet réglementaire des travaux menés ; Thomas Valli, Directeur des Etudes économiques de l'AFG coordonne les solutions opérationnelles et la diffusion externe.

La Commission Innovations Technologiques reste ouverte à d'autres sociétés de gestion qui souhaiteraient apporter leur contribution et à l'écoute de toutes solutions digitales utiles aux membres de l'AFG.

\* \* \*

**A propos de l'AFG** [www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr) ; Suivez-nous sur Twitter @AFG\_France

*L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent plus de 4 000 milliards d'euros d'actifs, soit un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.*

**Contacts :**

Sylvie Aubry, Responsable Presse et Publications - [s.aubry@afg.asso.fr](mailto:s.aubry@afg.asso.fr) ; +33 1 44 94 94 07

Adeline de Queylar, Directrice de la Communication - [a.dequeylar@afg.asso.fr](mailto:a.dequeylar@afg.asso.fr) ; +33 1 44 94 96 59